

"Abracadabrah, c'est l'Etat qui paiera !" : la formule magique chère à François Hollande et dans laquelle bien des Français croient encore



Le Président a déclaré ce vendredi dans l'Oise : "l'Etat prend intégralement en charge la baisse des cotisations familiales" dans le cadre de la nouvelle étape du Pacte de responsabilité. L'essentiel est dans la rhétorique omniprésente d'un "Etat qui paie", comme s'il disposait de ses propres ressources, ce fameux "argent public", dont il oriente la répartition en fonction de "l'intérêt général".

Avec Christophe de Voogd

Après avoir répété son désormais légendaire « ça va mieux ! », le Président a déclaré ce vendredi dans l'Oise : « l'Etat prend intégralement en charge la baisse des cotisations familiales » dans le cadre de la nouvelle étape du Pacte de responsabilité. Même si François Hollande s'est bien gardé de rappeler que cette « nouvelle étape » a été retardée de 3 mois, l'essentiel est ailleurs : dans la rhétorique omniprésente d'un « Etat qui paie », comme s'il disposait de ses propres ressources, ce fameux « argent public », dont il oriente la répartition en fonction de « l'intérêt général ».

Qu'on ne s'empresse pas de dénoncer ici un nouvel effet de « l'idéologie socialiste » : la conviction est bien plus profonde et transpartisane : elle repose sur une culture étatiste très ancrée dans notre pays, remontant à l'Ancien Régime où « le Roi propriétaire éminent du Royaume », comme disait ses juristes, décidaient de la part à prélever sur le peuple, selon son « bon plaisir ».

Rebaptisé « intérêt général » par la République, ce bon plaisir prospère depuis, tandis que « l'argent public » se voit revêtu d'une légitimité que ne saurait bien sûr avoir le vil argent privé, fruit de la cupidité individuelle. Conséquence logique : le prélèvement étatique n'a aucune limite a priori : cf la taxe à 75%. Car, si l'on y réfléchit bien, l'impôt n'est-il pas une opération de purification salutaire, une merveilleuse alchimie fiscale transformant les profits égoïstes en bons et purs deniers publics ? D'où les cris d'orfraie et l'indignation un rien hypocrite, à chaque affaire d'évasion fiscale, dénoncée par le concert des belles âmes comme une scandaleuse spoliation du bien commun...

Mais il se pourrait bien que le consentement à l'impôt commence à vaciller devant les règles dérogatoires d'un Etat qui ne pratique pas la vertu financière qu'il impose férocement - tout comme le droit du travail - au secteur privé. Au-delà du détournement pur et simple de fonds publics, la pratique bien plus répandue d'une gestion laxiste de « l'argent public » demeure encore en France péché véniel. Pour l'année 2015, les saisines de la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) se sont élevées en tout pour tout à... 23 ! Et la Cour de se féliciter que ce chiffre « relativement élevé » (sic) est « au-dessus de la moyenne constatée pendant la période 2006-2015 (15 saisines) » (rapport d'activité 2015 de la CDBF). On reste confondu devant tant de vertu gestionnaire de nos décideurs publics. Hélas, la multiplication des rapports à charge de la Cour des comptes ne permet guère d'y croire.

Mais le plus grave est ailleurs, comme le montre la politique actuelle du gouvernement de distribution de chèques : agriculteurs, fonctionnaires et jeunes. Catégories qui demandent pourtant tout autre chose : les agriculteurs, non des subventions, mais des prix rémunérateurs ; les fonctionnaires, non une hausse dérisoire du point d'indice, mais des vraies perspectives de carrière ; et les jeunes,

non des indemnités, mais des opportunités. Qu'importe : l'Etat fait la charité à ses pauvres !

Et derrière le beau mot « d'argent public », se développe ainsi un clientélisme gigantesque qui absorbe 57% de la production nationale, à travers les milliards de subventions, les millions de fonctionnaires, les milliers d'organismes publics et parapublics, les innombrables petits arrangements de la classe dirigeante, et surtout l'exonération fiscale de plus de la moitié de la population ; et comme celle-ci est aussi largement bénéficiaire des prestations du même Etat, la voici pieds et poings liée à sa manne financière. Enfin, comment tant de médias dépendant des subventions publiques pourraient-ils plaider pour la moindre restriction de la dépense collective ?

Une « manne » dont il serait peut-être temps de rappeler qu'elle provient de contribuables de moins en moins nombreux et sur lesquels se concentre de plus en plus le prélèvement fiscal ; ou qu'elle est reportée, via la dette, sur les générations futures qui paieront demain les largesses d'aujourd'hui.

Non, il n'y a pas « d'argent public » mais le seul « argent des contribuables ». Bercy, qui aime à qualifier les autres ministères de « dépensiers », n'a jamais « gagné » un euro, pas plus que l'Etat n'a jamais « créé » un emploi. Quant au Pacte de responsabilité, il n'est en rien « financé par l'Etat » comme on l'entend partout, mais par un moindre prélèvement sur les richesses produites par les entreprises elles-mêmes. Et qui restent, Pacte ou pas, les plus taxées d'Europe.

Le redressement du vocabulaire est donc, dans ce domaine comme les autres, un préalable indispensable au redressement du pays.

S'il est encore possible, tant la somme des intérêts catégoriels liés à la trompeuse manne étatique est devenue, de promesses en largesses, de déficit en dette, chaque année plus colossale.